

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 29 Octobre 2018
à SAURAT**

Présents :

Mesdames

Marie-Françoise KALANDADZE, Annick FOURNIE, Annick LABONNE, Patricia TESTA, Roseline RIU, Marie-Anne MASDIEU, Jacqueline RESPAUD, Anne-Marie BASSERAS, Martine SERRANO, Marie-Hélène BOUDENNE, Marie-Thérèse BAULU, Nadège DENJEAN-SUTRA, Ginette CHALONS,

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Gilbert ROMEU, Jean-Paul ROUQUIER, Francis TEYCHENNE, Marcel ROUZAUD, Germain FLORES, Jean IDARRETA, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Alain SUTRA, Alexandre BERMAND, Jean MACIEL, Guy LUCIA-SOPENA, Alain MANENC, Raymond DEDIEU.

Procurations :

**De Monsieur Alain DURAN à Monsieur Philippe PUJOL,
De Monsieur Jean-François FONQUERGNE à Madame Patricia TESTA,
De Monsieur Jean-Luc ROUAN à Madame Anne-Marie BASSERAS,
De Madame Stéphanie FORNASARI à Monsieur Alain MANENC,
De Monsieur Lionel KOMAROFF à Monsieur Alain SUTRA,
De Monsieur Bernard DUNGLAS à Monsieur Jean-Bernard FOURNIE.**

Madame Basseraz accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Elle cède ensuite la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président la remercie pour son accueil. Il demande au Conseil Communautaire l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour qui concerne une demande de subvention pour l'éclairage public de la zone de Saou. Le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

Monsieur le Président ouvre la séance après avoir donné lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Dispositif MONALISA : adhésion à la charte nationale

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'une demande des responsables du dispositif « MONALISA » pour que la collectivité adhère à la charte nationale.

Une présentation de ce dispositif est effectuée par le représentant départemental, Monsieur Jacques Glaizes. Il en détaille les objectifs, la méthode et le mode d'organisation.

Il précise qu'il s'agit avant tout, d'un travail sur le mieux « vivre ensemble » visant à pallier l'isolement des personnes les plus fragilisées.

Monsieur le Président le remercie pour son intervention et demande des précisions quant à l'intervention de la Communauté de Communes sur ce dispositif.

Monsieur Glayzes explique l'intérêt d'élargir le réseau aux villages permettant de repérer plus facilement d'une part les personnes isolées mais aussi faciliter la rencontre avec des personnes désireuses d'intégrer les équipes citoyennes.

Monsieur Dedieu s'interroge sur le choix des structures pouvant être « labellisées ».

Monsieur Glayzes indique qu'il s'agit, au niveau départemental, de développer le plus de partenariats possibles comme avec les collectivités, les CLIC, la MAIA, les associations et favoriser ainsi une coopération départementale la plus large possible toujours dans le but d'aider et de lutter contre l'isolement social.

Monsieur Sutra indique qu'il ne comprend pas la nécessité d'adhérer à ce dispositif au niveau intercommunal. Il précise que les communes et notamment celle de Tarascon sur Ariège, via le CCAS, travaille depuis 2001 sur le problème de l'isolement des personnes. Il regrette également, que dans la charte, aucune référence à la laïcité ne soit évoquée.

Monsieur le Président regrette cette vision des choses. Il tient à indiquer qu'il est important de soutenir ce genre d'initiative citoyenne visant uniquement à lutter plus efficacement contre ce problème de société.

Madame Respaud demande des précisions sur les actions qui vont être menées en direction de ces populations fragiles.

Monsieur Glayzes explique que l'aide apportée par les communes sera avant tout, un repérage pour aussi compléter les équipes citoyennes. Ces bénévoles seront donc formés par la suite afin de leur donner les clés pour identifier et aider les personnes fragiles.

Monsieur Fournié indique que ce dispositif est déjà connu depuis plusieurs années par la Communauté de Communes et qu'à l'origine les élus de la commune de Tarascon sur Ariège soutenaient ce projet. Il avait également rencontré Madame Boudenne à ce sujet en sa qualité de Vice-Président responsable du CLIC. Il indique son soutien à ce dispositif et au fait qu'il puisse être étendu au Pays de Tarascon.

Monsieur Sutra indique que la compétence sociale est communale et qu'il n'entend pas la transférer à l'intercommunalité.

Monsieur Fournié indique que ce n'est pas le sujet aujourd'hui et que, si MONALISA peut permettre de déceler des personnes ayant besoin d'aide à une plus grande échelle, ce ne peut être que bénéfique.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'une adhésion intercommunale permettrait de réaliser un maillage territorial plus performant en obtenant des référents locaux plus nombreux.

L'objectif principal est de lutter contre l'isolement des personnes âgées par la mise en place d'équipes citoyennes principalement et pouvant se rendre disponibles.

Ainsi, une adhésion pourrait favoriser une meilleure coordination de ce dispositif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et un développement de l'engagement citoyen et de la solidarité.

Après débat, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :
- de l'habiliter à signer la charte nationale du dispositif MONALISA,

- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Après lecture de la délibération, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée par 23 voix POUR et 12 CONTRE.

Monsieur le Président remercie Monsieur Glayzes pour son intervention et sa disponibilité.

3. PEL : signature nouveau Projet Educatif Local

Monsieur le Président rappelle :

- la délibération du 13 novembre 2014 proposant que la maîtrise d'ouvrage du PEDT (Projet Educatif De Territoire) du Pays de Tarascon soit intégrée au Projet Educatif Local,
- la signature du nouveau schéma départemental pour les politiques éducatives concertées en Ariège du 16 janvier 2018,
- le courrier en date du 12 juin 2018 de Monsieur le Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale et de Madame la Directrice de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population de l'Ariège précisant le terme du premier Projet Educatif et la nécessité de le renouveler au plus tard le 31 octobre 2018.

Monsieur le Président informe qu'un travail de renouvellement du Projet Educatif Local a été réalisé avec l'ensemble les acteurs éducatifs du Pays de Tarascon.

La commission « Politique Educative Locale » de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon en a validé le contenu le 3 octobre 2018.

Le Projet Educatif Local du Pays de Tarascon est présenté au Conseil Communautaire par Monsieur D'Almeida.

Monsieur Pujol salue le travail de Monsieur D'Almeida et celui de la commission « Politique Educative Locale » présidée par Madame Testa.

Monsieur le Président propose :

- de valider le nouveau Projet Educatif Local du Pays de Tarascon et son volet PEDT
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Après lecture de la délibération par Madame Testa, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. PEL : marché de gestion des ALAE/ALSH du Pays de Tarascon : choix gestionnaire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, la procédure engagée de consultation dans le cadre de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics afin de renouveler, à partir du 1^{er} janvier 2019, la convention de gestion et d'animation des ALAE et ALSH du Pays de Tarascon.

Conformément à la délibération du 22 mars 2018, une consultation a été lancée.

Monsieur le Président informe le Conseil que deux structures ont postulé. Il s'agit de :

- Léo Lagrange : 4 bis, rue Paul Mesplé – CS 68111 - 31081 TOULOUSE Cedex 1,
- Loisirs Education et Citoyenneté-GRAND SUD : 7, rue Paul Mesplé – 31100 TOULOUSE.

Suite aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres les 1er et 29 octobre et conformément à son avis, Monsieur le Président propose de retenir l'association « Loisirs Education et Citoyenneté – Grand Sud – 7, rue Paul Mesplé – 31100 TOULOUSE.

La Participation de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, pour l'exercice 2019, a été fixée à 857 830.57 euros.

Une présentation du rapport d'analyses de la Commission d'Appel d'Offres est réalisée par Monsieur Alisevich.

Après lecture de la délibération, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Inondations dans le département de l'Aude : subvention exceptionnelle

Monsieur le Président rappelle les tragiques inondations du 15 octobre dernier, dans le département de l'Aude, qui ont provoqué de nombreuses pertes humaines et d'innombrables dégâts matériels.

Ce territoire voisin se trouve aujourd'hui face à une situation catastrophique. L'association des Maires et le Conseil Départemental de l'Aude en appel à la solidarité des territoires.

Monsieur le Président propose de débloquer une subvention exceptionnelle de 2 000.00 euros au bénéfice de ce territoire sinistré.

Monsieur Sutra indique que la mairie a mis à disposition d'associations caritatives des véhicules municipaux qui ont permis d'acheminer des produits venant de dons et de premières nécessités aux sinistrés de l'Aude.

Après lecture de la délibération, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. Commission Départementale des Impôts Directs : désignation représentant

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes doit désigner un représentant à la Commission Départementale des Impôts Directs.

Monsieur le Président fait appel à candidature et procède au vote :

NOM Prénom	Nombre de voix obtenues
ROUAN Jean-luc	35

Monsieur Jean-Luc ROUAN est désigné(e) pour siéger à la Commission Départementale des Impôts Directs.

7. Conseil de Surveillance de l'Hôpital Jules Rouse : désignation représentant

Suite à la démission de Monsieur Alain DURAN de son poste de délégué au Conseil de Surveillance de l'Hôpital « Jules Rouse », Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué.

Monsieur le Président fait appel à candidature et procède au vote :

NOM Prénom	Nombre de voix obtenues
BASSERAS Anne-Marie	35

Madame Anne-Marie BASSERAS est désigné(e) pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital « Jules Rousse ».

Monsieur Sutra se félicite de la désignation de Madame Basseras au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Jules Rousse, poste qu'elle avait déjà occupé auparavant avec sérieux et engagement.

Il tient également à informer le Conseil Communautaire des dernières décisions prises en Conseil de Surveillance sur le nouvel hôpital, il s'agira d'un centre hospitalier comprenant :

- un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 120 lits,
- un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 29 places,
- un accueil de jour de 6 places,
- un service de télé-médecine,
- un accueil de consultations avancées (par des praticiens d'autres établissements hospitaliers),

Il précise également que la recherche d'un programme est lancée et que la mairie de Tarascon et la Communauté de Communes doivent travailler sur le volet urbanisme de ce dossier.

Il indique que ce nouvel établissement devrait voir le jour en juin 2023.

Monsieur Pujol prend acte de ces informations et tient à faire part au Conseil Communautaire de la teneur de sa rencontre avec Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de la Santé d'Occitanie à Montpellier. Il indique avoir eu des rapports francs et directs notamment sur l'avenir de l'hôpital Jules Rousse suite à la décision du Conseil de Surveillance de supprimer l'Unité de Soins Longue Durée (USLD) sans aucune concertation avec les élus du territoire. Il lui a remis les pétitions des habitants du Pays de Tarascon à ce sujet. Il a également évoqué la désertification médicale, véritable problème pour le Pays de Tarascon et sa population.

Il précise que la Directrice Générale a indiqué que l'ARS n'avait pas été plus concertée concernant la décision de la suppression de l'USLD et qu'elle devait simplement se prononcer sur cette demande.

La Directrice Générale a également pris l'engagement envers les élus du Pays de Tarascon d'examiner la possibilité de mettre en place un Contrat Local de Santé. Une réunion d'information sur ce sujet devrait être prochainement programmée.

8. Restaurant « La Maison du Lac » : contrat d'occupation du domaine public - 2019

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Bar – Restaurant «La Maison du Lac » fait l'objet d'une convention saisonnière pour son exploitation.

Il indique qu'il serait opportun de procéder au renouvellement de cette dernière pour l'année 2019.

Monsieur le Président propose au Conseil :

- de renouveler ce contrat d'occupation du domaine public à Monsieur Jean-Baptiste BEGIN dans les conditions suivantes : loyer annuel : 5 200.00 euros HT,

Après lecture de la délibération, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. Travaux de voirie 2019 : choix maître d'œuvre

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération n°2018-086 concernant le lancement d'une consultation pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la programmation 2019 des travaux de voirie.

Monsieur le Président informe le Conseil que cinq structures ont postulé. Il s'agit de :

- BE2C INGENIERIE – 31670 LABEGE,
- B.E.R.G. – 31300 TOULOUSE,
- OPALE – 11300 LIMOUX,
- SCP BENALET-PINZIO – 09400 BEDEILHAC-AYNAT,
- BE PROJETUDE – MERCUS-GARRABET.

Suite aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres les 24 et 29 octobre et conformément à son avis, Monsieur le Président propose de retenir le Bureau d'études PROJETUDE.

Le pourcentage de rémunération est arrêté au taux de 2.90 %.

Après lecture de la délibération, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

10. Opération FISAC : aides aux investissements

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mise en place d'une opération « FISAC ». Cette action prévoit des aides à l'investissement financées en partie par l'Etat (FISAC), la Région Occitanie et la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Conformément au règlement de cette opération, de nouveaux dossiers ont été validés par le Comité de Pilotage. Il s'agit de :

ENSEIGNE	Bénéficiaire	Nature des travaux	Investissements réalisés en €	Subvention en € (40%)	FISAC en € (20%)	Région en € (10%)	CDC Pays de T. en € (10%)
Le Vieux Carré	SAS Sainte Quitterie M. Florian RESPAUD	Eclairage, froid professionnel, stores terrasse	6 333.00	2 428.00 (40% plafonné, solde)	1 214.00	607.00	607.00
Boucherie COUTANC EAU	M. Camille COUTANC EAU	Froid professionnel, matériel professionnel, plomberie, menuiserie	12 329.35	4 931.00 (40%, acompte)	2 465.50	1 232.75	1 232.75

ENSEIGNE	Bénéficiaire	Nature des travaux	Investissements réalisés en €	Subvention en € (28.48%)	FISAC en € (14.24%)	Région en € (7.12%)	CDC Pays de T. en €
PAIN PERLOTIN	SAS Pain Perlotin Mme Magalie MAGALAES	Menuiserie, électricité, maçonnerie, travaux intérieur	28 721.91	7 120.00 (plafonné, solde)	3 560.00	1 780.00	/

Après lecture de la délibération, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

11. HABITAT : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
CANO Christophe et FABBRI Nadège	La Bexane 09400 Capoulet-Junac	1 250.00	Economie d'énergie FART
SACICAP PROCIVIS (financier du prêt à caractère social pour les dossiers Habitat aidé par l'ANAH) Pour dossier : VILARINHO José	M. VILARINHO PIRES NETO José 1, rue Malbec 09400 Tarascon sur Ariège	521.00	Autonomie de la personne
PRIOUX Daniel	3, chemin du Stade 09400 TARASCON/ARIEGE	640.00	Economie d'énergie FART
TOTAL :	3 dossiers	2 411.00	/

Après lecture de la délibération, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

12. Eclairage public Zone de Saou – SDE09 : demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Président rappelle les aménagements rendus nécessaires pour la réalisation de la nouvelle Station d'Épuration (STEP) du Pays de Tarascon.

Il convient aujourd'hui de mettre en place un éclairage public sur la voirie d'accès. Le montant de ces travaux est évalué à 6 050.00 euros.

Monsieur le Président informe de l'opportunité de solliciter le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09) pour que ces travaux soient inscrits dans un prochain programme d'éclairage public afin de bénéficier d'un financement de l'ordre de 50 % par le Conseil Départemental de l'Ariège.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'inscrire ces travaux dans cette démarche afin de bénéficier d'un financement à hauteur de 50%,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier. Signer tout acte nécessaire

Après lecture de la délibération, Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sutra demande la parole à Monsieur le Président afin d'évoquer l'avenir de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Monsieur le Président accepte et lui cède la parole.

Monsieur Sutra souhaite interpeller le Conseil Communautaire sur l'échéance de 2020 et rappeler qu'il y a 3 ans, la Communauté de Communes n'a pas pu intégrer la communauté d'Agglomération par décision préfectorale.

Il exprime les lourdes conséquences de ce choix en particulier sur le plan économique tant pour les communes que pour la Communauté de Communes.

Il indique qu'à ce jour la situation est la même mais qu'il faut se préparer à cette modification territoriale.

Il tient à ajouter également que les élus de la Communauté d'Agglomération ne veulent pas du Pays de Tarascon sans pouvoir en donner les raisons et que la Haute-Ariège est prête à nous accueillir mais sans en donner les conditions.

Monsieur Sutra indique qu'il s'agit d'un sujet grave qu'il convient de traiter sérieusement. A cet effet, Monsieur Sutra propose donc de créer une commission composée du Président, du Vice-Président – Maire du Bourg-centre et d'un autre vice-président représentant des autres communes pour rencontrer Madame la Préfète d'une part, Messieurs les Présidents des intercommunalités concernées pour connaître leurs positions et les modalités de transfert. Il exprime sa volonté de trouver ensemble, une solution.

Monsieur Pujol tient à le rassurer en informant le Conseil de la récente rencontre du « G9 Ariégeois » où Madame la Préfète de l'Ariège invite l'ensemble des présidents d'EPCI afin d'évoquer notamment les sujets des fusions des intercommunalités.

Il indique que, même si le sujet reste d'actualité, Madame la Préfète a été clair, l'échéance ne concernera pas l'année 2020. Aucune échéance n'est aujourd'hui imposée par la loi, pas plus 2020 qu'une autre.

En revanche, l'idée a été débattue de lancer un travail de passerelle, via les Directeurs Généraux des structures, permettant de lisser les fonctionnements propres à chaque collectivité afin que le moment venu, les fusions puissent se faire dans de meilleures conditions que celles issues de la vague de 2017.

Monsieur le Président indique également que l'idée générale reste bien celle d'une « grande entité » sur la vallée de l'Ariège.

Monsieur Pujol rappelle que la Loi NOTRe a redistribué les compétences entre collectivités pour plus d'efficacité et de clarté. Certains s'en émeuvent encore mais la responsabilité des élus de la République que nous sommes, est d'appliquer les lois démocratiquement votées. Aujourd'hui, le cadre est posé tant par la Loi NOTRe que par le Schéma Départemental de Coopération intercommunale, à nous de travailler à sa mise en place.

Monsieur le Président lève la séance à 20h30.